



Quelle démarche faire pour monter un club privé ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 23 novembre 2010

Quelle démarche faire pour monter un club privé ?

Réponse :

Notre domaine de compétence se limite à l'application des textes qui protègent du tabagisme. Toutefois, si cette question concerne la création d'un établissement destiné à recevoir des clients dans un espace fermé et couvert, sachez que la dénomination de club privé ne modifiera pas l'obligation qui vous est faite d'interdire de fumer dans ce lieu.